

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie d'action "Classic" - BNP Paribas Génération Avenir compartiment de la SICAV BNP Paribas Génération (FR0010715326)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : BNP Paribas Génération Avenir est un compartiment de classification Actions internationales de la SICAV BNP Paribas Génération qui vise à obtenir une performance comparable à celle de son indicateur de référence. Le portefeuille est constitué en référence à l'indicateur de référence associé à ce compartiment : 32% MSCI Europe + 11% MSCI EMU Micro Cap + 30,5% MSCI USA + 3,7% MSCI Japan + 4,3% MSCI Pacific ex Japan + 14% MSCI Emerging Markets + 4,5% JPM Emerging Bonds Local Sovereign. Tous les indices actions sont calculés dividendes nets réinvestis et les indices taux, coupons nets réinvestis).

Caractéristiques essentielles du compartiment :

L'objectif est atteint au travers d'une gestion diversifiée via des OPCVM/FIA d'actions internationales.

Le portefeuille est composé principalement d'OPCVM/FIA. Il est constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des styles de gestion et comportant quatre étapes : choix de l'exposition actions, allocation géographique et par style, sélection des OPCVM/FIA et suivi du portefeuille.

Le compartiment peut être exposé à hauteur maximum de : 100% sur un marché d'actions internationales dont 20% sur les marchés actions des pays émergents ; 20% sur les marchés des ETI (entreprises de taille intermédiaire) et PME (petites et moyennes entreprises); 40% sur des titres de créance et/ou instruments du marché monétaire, libellés en euro et/ou en devises, et émis par des organismes privés, publics, supranationaux ou par un Etat, dont 15% maximum de l'actif net sur les marchés de taux des pays émergents.

L'actionnaire de la zone Euro est exposé, dans la limite de 100% de l'actif net, au risque de change lié à la baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

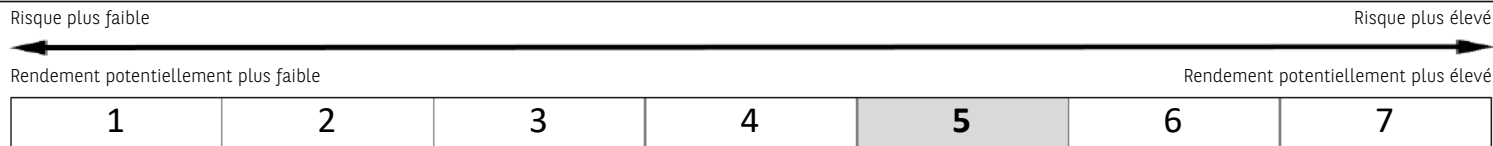
Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition. Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, l'exposition globale du compartiment pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net.

Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas sur la base de la valeur liquidative datée du jour J+1 et calculée en J+2 et réglées dans un délai maximum de 5 jours suivant celui de l'évaluation de l'action.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de la SICAV.

Autres informations : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV.
- La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans différentes catégories d'actifs en respectant une diversification internationale justifie la catégorie de risque. Plus il se rapproche de la date objectif, plus l'investissement en actifs plus risqués diminue et, par conséquent, le risque global diminue aussi.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés :** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions ; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC : 5,00%
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.	
Frais prélevés par la SICAV sur une année	
Frais courants	1,97% (*)
Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

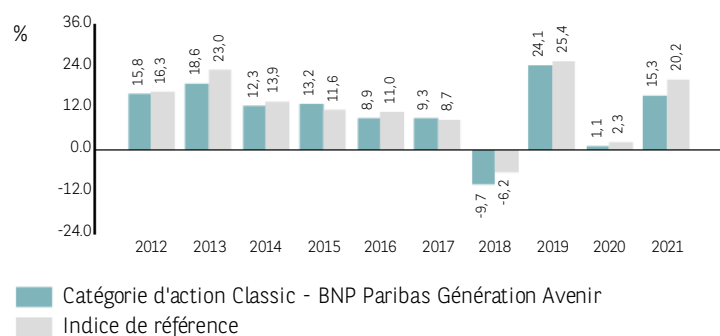
Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

(*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au compartiment. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- Les commissions de surperformance;
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez vous reporter à la section « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- La SICAV a été créée en date du 26 mars 2003.
- La catégorie d'action a été créée le 30 octobre 2007.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.
- Les modalités de calcul des performances ont été adaptées suite à la fusion de CamGestion par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France en novembre 2017.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas.
- Le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) décrit le compartiment de la SICAV BNP Paribas Génération ; le prospectus et Les rapports semestriels s'appliquent à la totalité de la SICAV identifiée en en-tête.
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) d'actions de la SICAV, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre cedex France.
- La valeur liquidative de la SICAV est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus provenant de la détention d'actions du compartiment peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Cette SICAV a été agréée en France et est réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 octobre 2022.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change